

La **VIE** des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. I, n. 2

SOMMAIRE

Octobre 1942

HISTOIRE

Jean-de-Brébeuf Laramée Esprit chrétien..... 33

SPIRITUALITÉ

Nérée-M. Beaudet Définition de la spiritualité . 36

DROITS DES RELIGIEUX

Guy-M. Brisebois Nature de l'état religieux... 41

CATÉCHETIQUE

Jean-Joseph Deguire L'enseignement du
catéchisme au Canada. 49

DIÉTÉTIQUE

Sr Barcelo Alimentation et nutrition... 59

Consultations — Chronique — Comptes rendus.

ADMINISTRATION: C.P. 1515 (PL. D'ARMES) - RÉDACTION: 3113 AVE. GUYARD
MONTREAL

La VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Publication
des RR. PP. Franciscains du Canada

Paraît le 15 de chaque mois, de septembre à juin, en fascicule
de 32 pages. Abonnement : \$1.25 par année.

Rédaction : 3113, ave Guyard, Montréal.

Administration : C.P. 1515 (Place-d'Armes), Montréal.

Enregistré au Canada comme matière postale de seconde classe.



Directeur

R.P. Adrien-M. MALO, O.F.M.

Conseil de direction

S. Exc. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire délégué pour les commu-
nautés religieuses.

Mgr Ulric PERRON, vicaire délégué pour les communautés
religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général.

Secrétaire de rédaction

R.P. Jogues MASSÉ, O.F.M.

Administrateur-gérant

M. J.-Charles DUMONT.

Chargés de sections

Histoire : T.R.P. Damase Laberge, O.F.M.

Droit des religieux : R.P. Guy-M. Brisebois, O.F.M.

Spiritualité : R.P. Nérée-M. Beaudet, O.F.M.

Liturgie : T.R.P. Jean-Joseph Deguire, O.F.M.

Noviciat : R.P. Séraphin Benoît, O.F.M.

Vocation : R.P. M.-Antoine Roy, O.F.M.

Au service de l'Église : R.P. Raynald Comtois, O.F.M.

Catéchétique : R.P. Fernand Porter, O.F.M.

Comptes rendus : T.R.P. Georges-Albert Laplante, O.F.M.

Chronique : Le secrétaire de rédaction.

Consultations : R.P. Vivalde Massé, O.F.M.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses articles.

Nihil obstat :

Hadrianus MALO, O.F.M.,

Censor ad hoc.

Imprimatur :

† Josephus CHARBONNEAU

Arch. Marianopolitanus.

Marianopoli, die 8a octobris.

ESPRIT CHRÉTIEN

Lundi, le 5 octobre, dans le grand réfectoire improvisé au sous-sol de la basilique de l'Oratoire Saint-Joseph.

L'exposition missionnaire a pris fin hier par le chant du Magnificat. Ce midi, un dîner fraternel groupe une dernière fois religieux et religieuses ayant pris part à l'exposition avant que chacun ne retourne à son travail coutumier. Monseigneur l'Archevêque est là et monseigneur l'Auxiliaire Conrad Chaumont. Et l'on sent que ces deux présences aimées ne font que manifester l'intime union des cœurs et des volontés autour d'un même but suprême : la gloire de Dieu procurée dans les âmes par une exposition missionnaire jusqu'ici inégalée en splendeur.

Sous les voiles multiformes des religieuses, sur les figures au teint varié des religieux de toute couleur et de toute barbe, un seul sentiment se dessine : le contentement d'avoir concouru au succès d'une exposition retentissante, en brisant les obstacles dressés sous chaque pas. Contentement sans orgueil, toutefois, puisque chacun sait redire la parole du même Maître Jésus : « Quand vous aurez fait tout ce que vous pouvez, croyez que vous n'avez encore rien fait. »

Et pourtant, Dieu sait combien, plus peut-être que tout autre, l'exposition missionnaire du troisième centenaire de Montréal est l'œuvre des religieux. On se rappelle que le 17 mai avait d'abord été choisi comme date d'ouverture de cette exposition. Deux obstacles insurmontables s'opposaient alors : un local insuffisamment prêt aux travaux de préparation, une main-d'œuvre inexistante ou à peu près et des matériaux encore incertains. Mais la constance de nos ancêtres transmise par leur sang dans nos veines vingtième siècle allait en venir à bout. On attendra que la chaleur grandissante de la saison ait fait couler les glaces qui recouvrent le sol de la basilique ; et, demain, les religieux quitteront leurs livres de classe pour s'armer du marteau et de la scie et donner à Montréal tricentenaire une leçon de travail et de fraternité joyeuse.

Dans la basilique inachevée, pour toute électricité, seule une petite lampe qui éclaire la peinture de saint Joseph. Dès la mi-juin, guidés par des techniciens laïcs, les religieux feront d'abord la lumière en établissant un réseau de fils électriques où viendront bientôt s'alimenter les flots de lumières jaillis des différents kiosques. Et puis commence le travail de charpente destiné à supporter l'apothéose des fondateurs. Très tôt, aussi, il faut songer au corridor central conduisant les visiteurs à la fontaine lumineuse ; de nombreux kiosques ne doivent-ils pas s'y adosser ? L'escalier de sortie sera logé dans une des tourelles, grâce encore au travail des religieux. Peu à peu, arrivent des différentes communautés enseignantes ou autres, pères et frères menuisiers. Chacun monte son kiosque en puisant ses matériaux au trésor commun. Pas de *mien* ni de *tien* sinon de ce qui est définitivement fixé en place. Le même marteau passera parfois dans plusieurs mains, et telle communauté favorisée d'une scie ronde recevra avec égalité d'humeur de nombreux visiteurs intéressés par son fonctionnement et sa possibilité de travail. Un officier de police en tournée d'inspection avouera un jour au président du sous-comité de la salle : « Mon père, c'est extraordinaire d'avoir pu réaliser votre exposition sans autres ouvriers ou presque que vos religieux. »

Il n'était pas question pour les religieuses de manier marteau et scie ; mais à côté du menuisier laïc à l'emploi de la communauté, une *sœur* veille à l'exécution des plans, prête au besoin à prêter modestement une main secourable.

Tant et si bien, qu'au soir du 17 septembre, quarante-quatre kiosques recevront la bénédiction de monseigneur l'Archevêque, et trente-cinq communautés d'hommes et de femmes auront des représentants pour accueillir le sympathique pasteur de Montréal et son encourageant sourire.

La ténacité des ancêtres, nous l'avons déjà souligné, avait trouvé écho chez les organisateurs de l'exposition. La foule des visiteurs intéressés et conquis rendra témoignage au zèle et au savoir-faire des communautés religieuses ; il faudra prolonger d'une semaine la durée de ces assises missionnaires et de nombreux évêques, des prêtres et des religieux se mêleront aux visiteurs laïcs qu'on a pu estimer au chiffre réconfortant de 200 000. L'affluence à certains jours sera telle, que trois heures durant, il faudra faire taire les exposants et laisser passer les visiteurs, leur donnant

en guise d'explication l'invitation d'avoir à *regarder en marchant, et à marcher en regardant.*

A la fin du dîner de clôture, monseigneur l'Archevêque prend la parole et de sa voix toujours chaude et sympathique, remercie tous ceux qui ont participé au succès d'une aussi belle fête missionnaire. *Un magnifique témoignage d'esprit chrétien*, voilà, tombé des lèvres de Son Excellence, le résumé de ces dix-sept jours d'exposition. « Clôture bien digne des fêtes du troisième centenaire de notre ville, cette manifestation a donné un magnifique démenti aux prétentions racistes de plus d'un peuple. Vous avez attiré l'attention de tous sur les seules valeurs durables, les valeurs spirituelles, en donnant à l'âme humaine tout son prix. »

Lorsque monseigneur Chaumont, président des fêtes de Ville-Marie, aura à son tour dans une magnifique envolée oratoire dit sa reconnaissance et ses espoirs dans les suites de l'exposition, chacun prendra le chemin du retour en réalisant au fond de son cœur *l'ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.*

Côte-des-Neiges, Montréal

JEAN-DE-BRÉBEUF, O.F.M.

COMPTE-RENDU

MALO, ADRIEN-MARIE, O.F.M., *L'Action catholique et les œuvres. Conférence prononcée aux journées d'études sacerdotales de la J.O.C. le 11 février 1942.* Montréal, Édition Fides, 1942. 40p.

Cette conférence mérite une attention spéciale. Elle vient jeter de la lumière sur le grand problème de l'Action catholique et les œuvres. L'auteur, un maître en la matière, procède avec clarté. Il puise sa doctrine aux sources les plus authentiques : l'Écriture Sainte et les encycliques des Papes. A l'aide de cette substantielle documentation, il pose le problème sans taire les difficultés ; il apporte les principes directeurs et donne une solution à la fois théorique et pratique. En guise de conclusion il donne une vue synthétique de l'organisme du corps mystique du Christ. Comme on peut le voir dans ce tableau, les religieux et les religieuses ont un beau rôle à jouer ; ils sont les auxiliaires immédiats de l'Apostolat hiérarchique.

A ce titre ils doivent s'intéresser aux problèmes actuels de l'Action catholique et s'efforcer d'en comprendre la structure et les méthodes. Ainsi renseignés ils comprendront mieux la nécessité de l'union et de la collaboration qui doit exister dans toutes les œuvres.

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

DÉFINITION DE LA SPIRITUALITÉ

Qu'est-ce au juste que la théologie spirituelle ? Disons pour le moment, quitte à formuler plus tard une définition plus élaborée, disons que c'est la théologie de la vie parfaite. Cette définition contient deux expressions dont le commentaire nous procurera une idée consistante et féconde de la spiritualité : théologie et vie chrétienne parfaite.

C'est une *théologie*, et, comme toute théologie, comme le dogme et la morale, la spiritualité est une science sacrée, puisée dans la parole de vie, la Sainte Écriture, la Tradition et l'enseignement de l'Église. C'est une vraie science, une étude profonde, solide, complète de la vie chrétienne, poussée jusqu'à la perfection.

Combien opportune s'avère cette théologie. Déjà, sans doute, par les conférences et les lectures spirituelles, par la formation commencée au noviciat et continuée tout le long de la vie religieuse, même par l'enseignement intime du Saint-Esprit qui dépasse de beaucoup les leçons les plus savantes, le religieux acquiert la connaissance d'un amour intense de Dieu. Et pourtant la théologie spirituelle lui demeure bien précieuse. Que d'hésitations, de piétinements sur place, d'illusions stériles elle peut leur faire éviter ! Qui oserait prétendre que le défaut de théologie, tant déploré chez les directeurs de conscience par un saint Jean de la Croix, ne soit pas aussi préjudiciable à l'âme religieuse, toute proportion gardée ? Et la proportion à garder, note le P. Heerinck, c'est que la théologie spirituelle sert tout d'abord à soi-même avant de servir aux autres.

Cette théologie s'occupe de la *vie chrétienne parfaite*. La perfection chrétienne, tel est bien l'objet précis de la théologie spirituelle ; du commencement à la fin de nos études il ne sera question que de perfection. Il nous faut donc définir la perfection, la vie parfaite. Pour le faire, mentionnons les noms qui sont employés plus fréquemment. Le R.P. De Smedt, S.J., l'appelle la vie surnaturelle ; monsieur l'abbé Pourrat, P.S.S., la vie spirituelle ou la spiritualité chrétienne ; le R.P. Meynard, O.P., la vie intérieure ; saint François de Sales, la vie dévote ; le R.P. Nouet, S.J., la vie d'oraison ; monsieur l'abbé Tanqueray, théologie ascétique et

mystique ; sainte Thérèse d'Avila, le chemin de la perfection. Tous ces noms désignent différents aspects de la science de la vie chrétienne parfaite. A un sens substantiellement identique ils ajoutent chacun des nuances qui, additionnées ensemble, éclairent avantagement l'idée que nous cherchons à nous former. Marquons d'un mot le sens propre à chacun de ces termes, puis nous les réunirons pour exprimer en une formule unique la définition de la théologie spirituelle.

La *vie surnaturelle* attire l'attention sur le côté *divin* de notre vie. Surnaturel, en effet, signifie au-dessus de la nature et de toute nature créée ; il équivaut donc à divin. Le mot indique la base sur laquelle se fonde la perfection. Parce qu'elle est surnaturelle, notre vie se doit de grandir, de se perfectionner ; aussi Notre-Seigneur proclame-t-il : « Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait ». Vous participez à la vie de Dieu, imitez donc sa perfection.

Le mot *spirituel* se prend en deux sens tout différents : en général il s'oppose à matériel, et, en ce sens, une étude même profane est un travail spirituel de l'intelligence. Dans le langage religieux, celui qui nous concerne, spirituel s'oppose à la chair, à la mauvaise nature. Saint Paul résume toute la vie chrétienne en la décrivant comme la victoire de l'esprit et de la grâce sur la chair. Les charnels se perdent tandis que les spirituels sont des élus. En accentuant ce sens de saint Paul, spirituel devient, comme dans l'expression : un homme spirituel, synonyme de vie surnaturelle intense, transfigurant toute l'activité. C'est dans ce dernier sens qu'il faut entendre la théologie spirituelle qui ambitionne de former des hommes spirituels.

Quelle différence existe-t-il entre la vie spirituelle et la vie intérieure ? Il n'y a qu'une nuance, mais fort instructive. La *vie intérieure* insiste sur la condition primordiale de la perfection, qui n'est pas faite de formalisme, de façade, mais qui procède d'un cœur épris de Dieu. La vie intérieure, c'est l'âme de toute vie chrétienne. Un vrai chrétien mène toujours une vie intérieure marquée, intense. Aussi identifie-t-on vie intérieure et perfection ; car les œuvres et les vertus en jaillissent comme la chaleur et le mouvement jaillissent du cœur.

La *vie d'oraison* ressemble fort à la vie intérieure ; elle précise cependant un point, c'est que le grand moyen d'être intérieur c'est

l'oraison. C'est là qu'une personne trouve le recueillement et la prière qui lui sont nécessaires, qu'elle forme les sentiments profonds et les vertus solides qui s'en suivent, toutes choses qui contribuent à rendre parfait.

La *vie dévote*, au sens profond du mot, signifie une vie dévouée à Dieu ; dévouée intérieurement par les sentiments profonds d'amour, de foi, de confiance etc. ; dévouée extérieurement par le zèle et la ferveur au service de Dieu, ce sont là autant d'éléments de la sainteté.

Avec la *perfection* nous rencontrons un mot si précis qu'il fait l'objet propre de la théologie spirituelle. Tout le monde comprend le sens du mot parfait ; c'est le contraire d'imparfait, d'inachevé, de defectueux, de médiocre, d'insuffisant. Notre-Seigneur a parlé juste et tous ont saisi « Soyez parfaits ». Votre vie chrétienne, qu'elle soit parfaite et non pas médiocre ! La théologie spirituelle étudie ce que c'est qu'une vie parfaite et comment chacun peut la vivre.

Le sens des deux mots les plus usités *ascétique* et *mystique* a connu bien des évolutions, et, même aujourd'hui, n'est pas encore absolument précis.

L'ascèse, pour les grecs qui nous ont fourni le mot, c'était l'entraînement par l'exercice soit au jeu, soit au travail. Les chrétiens, saint Paul en tête, ont adopté cette image pour exprimer le combat spirituel. Le monastère s'appelait l'*ascétérium* ; le religieux et même la vierge dans le monde étaient des ascètes. Pour désigner la science de la perfection, la formule *théologie ascétique* est d'emploi récent ; les grands docteurs du moyen âge l'ignoraient ; elle n'apparaît qu'au dix-septième siècle à côté du mot classique beaucoup plus ancien, *la théologie mystique*.

Le terme *mystique* est également emprunté aux grecs. Les païens signifiaient par ce terme leurs mystères et les chrétiens surtout une connaissance approfondie de la foi. Le pseudo-Denys y a ajouté celui de la connaissance expérimentale des choses de Dieu, ce qu'on nomme aujourd'hui la *contemplation infuse*.

Au moyen âge, la mystique était comprise dans un sens plus large ; elle désignait la science de la vie spirituelle. C'est au dix-septième siècle, lorsqu'apparut le mot ascétique, que l'on commence à observer une tendance à restreindre la mystique aux états de contemplation, réservant à l'ascèse les états inférieurs.

Serait-il possible aujourd'hui de donner de ces deux termes une définition précise ? C'est fort difficile, car de grands auteurs les prennent pratiquement l'un pour l'autre. Après avoir étudié soigneusement cette terminologie le R.P. J. de Guibert, S.J., dont je m'inspire très largement, en arrive aux conclusions suivantes qu'il faut retenir¹. Il faut donner à l'ascèse un sens large et un sens strict, et au mot mystique, trois sens : large, strict et très réservé. Au sens large, l'ascèse éveille l'idée d'activité, d'effort. C'est la part de l'homme dans le travail de la sanctification, part très marquée aux débuts et qui s'atténue progressivement dans la suite sous l'emprise de plus en plus totale de la grâce ; ce sens large correspond au sens large de mystique, celui de passivité, de part de Dieu dans notre sanctification. Sous ce rapport tous les chrétiens sont ascètes, même les plus saints, car tous collaborent à leur salut ; tous aussi sont mystiques, même les plus imparfaits, car la grâce travaille en eux tous.

Le sens strict restreint l'idée précédente ; l'ascèse devient l'effort marqué pour se perfectionner, effort de la mortification et de la correction des défauts, effort de la pratique des vertus, effort de l'oraison soignée, tandis que la mystique, au sens strict aussi, désigne un travail considérable de la grâce. Vraiment mystiques, au sens strict du terme, sont, en effet, les âmes habituellement conduites par les inspirations du Saint-Esprit, même si elles ne connaissent pas encore les grâces passives proprement dites. Ainsi compris, les mots ascète et mystique s'appliqueront aux mêmes personnes considérées sous le double aspect de l'effort personnel et du travail de la grâce.

La mystique au sens très réservé indique des états formellement passifs, caractérisés par la contemplation infuse et le plus sublime épanouissement des dons du Saint-Esprit. La bienheureuse Angèle de Foligno, saint Jean de la Croix, sainte Thérèse d'Avila, la vénérable Marie de l'Incarnation ont connu ces états mystiques.

Ces trois aspects semblent répondre à toutes les opinions ; mais impossible d'obtenir une entente plus étroite. Il est donc évident qu'on ne peut séparer les deux aspects ascétique et mystique ; voilà pourquoi il y a tendance à substituer au titre, théologie ascétique et mystique celui de théologie spirituelle (Heerincx,

1. *Études de théologie mystique*, Toulouse, 1930, pp. 19-23.

J. de Guibert). « Il semble qu'il n'y ait aucune raison de maintenir la division de la théologie spirituelle en deux parties distinctes, se traitant à part, ascétique et mystique ; mais il convient au contraire de l'envisager dans tout son ensemble sans confondre les deux aspects signifiés par les mots, sans sacrifier l'un à l'autre en faisant du panmysticisme ou du panascétisme, mais aussi sans les isoler l'un de l'autre, puisqu'en fait, ils ne le sont jamais dans la vie réelle des âmes »².

Comme conclusion de notre analyse des noms de la science spirituelle, il faut formuler une définition complète. Voici celle du P. Heerinck, O.F.M. « La théologie spirituelle est une science théologique qui enseigne en quoi consiste la perfection de la vie spirituelle et comment on peut y tendre et l'atteindre. »

L'auteur insiste sur deux éléments de sa définition qu'il nous faut considérer attentivement : la théologie spirituelle est une science à la fois théorique et pratique ; la perfection à étudier est une perfection réaliste. Tout d'abord, science *théorique*, la théologie spirituelle repose solidement sur le dogme et les autres vérités enseignées par l'Église : science *pratique*, elle se propose comme but non pas tant de former des compétences intellectuelles que des saints. Puis, deuxième élément à retenir, l'objet de la théologie spirituelle, c'est la perfection ; mais la perfection vue au concret, la perfection à acquérir plus que la perfection à définir ; il s'agit donc encore plus d'enseigner comment on y travaille que de dire en quoi elle consiste.

Côte-des-Neiges, Montréal

NÉRÉE-M. BEAUDET, O.F.M.

2. *Dictionnaire de Spiritualité*, t. 1, col. 1013.

Le poète a raison de dire : *Tous les coeurs vraiment beaux laissent voir leurs beautés*. Ce n'est pas ostentation vaine, mais le rayonnement naturel de l'idéal divin que nous portons en nous.

NATURE DE L'ÉTAT RELIGIEUX

CC. 487 - 488, 1°

Le Christ, en invitant les hommes à l'observance des conseils évangéliques, a posé le fondement d'une institution juridique que l'Église a, par la suite, organisée. En effet, la vie religieuse, née de l'enseignement et des exemples de notre divin Rédempteur, s'est développée sous l'action du magistère ecclésiastique. Les initiatives personnelles furent d'abord encouragées et ensuite l'autorité se réserva la direction immédiate des nouvelles réalisations de vie parfaite. Aujourd'hui on connaît les formes les plus variées de vie religieuse¹. Mais dans cette multitude, il faut pouvoir discerner ce qui n'est qu'adaptation à un besoin présent, à des aspirations particulières, et donc accidentel, de ce qui est fondamental, constitutif de l'état religieux.

Cette question a souvent fait l'objet d'intéressantes dissertations théologiques, où l'on a discuté les exigences du droit divin et du droit ecclésiastique². Nous voulons simplement rappeler ici ce que la législation canonique actuelle requiert comme essentiel à l'état religieux.

Cette doctrine positive est proposée principalement aux canons 487 et 488, 1° du Code de droit canonique³. Sur cette base

1. Pour connaître cette évolution historique de la vie religieuse voyez Maire, *Historique des instituts religieux et missionnaires*, Paris, 1930 ; Heimbucher, *Die Orden und Kongregationen der katholischen Kirche*, 3e éd., Paderborn, 1933-1934.

2. Qu'il nous suffise de citer les auteurs dont les travaux servent encore de base aux études sur la matière : S. Thomas, *Sum. theol.* 2a, 2ae, q. 183-186 ; Suarez, *De statu religionis*, lib. 2, cap. 2 et 3 ; Passerini, *De hominum statibus et officiis*, Romae, 1668. On trouvera des renseignements bibliographiques en consultant les divers commentateurs du droit des religieux et particulièrement l'ouvrage de Choupin, *Nature et obligations de l'état religieux*, Paris, 1928.

3. C. 487 : « Status religiosus seu stabilis in communi vivendi modus, quo fideles, praeter communia praecepta, evangelica quoque consilia servanda per vota obedientiae, castitatis et paupertatis suscipiunt, ab omnibus in honore habendus est. »

C. 488, 1 : « Religionis, societas, a legitima ecclesiastica auctoritate approbata, in qua sodales, secundum proprias ipsius societatis leges, vota publica, perpetua vel temporaria, elapso tamen tempore renovanda, nuncupant, atque ita ad evangelicam perfectionem tendunt. »

on peut définir l'état religieux : « une condition de vie stable, dans laquelle les fidèles s'engagent à observer, en plus des préceptes communs, les conseils évangéliques par l'émission des vœux publics d'obéissance, de chasteté et de pauvreté sous la règle d'une vie en commun approuvée par l'Église ».

La réalisation concrète de l'état religieux exige donc, selon la discipline présentement en vigueur, cinq éléments que nous commenterons brièvement : une condition de vie, la stabilité, l'émission de vœux publics, la vie commune, l'approbation de l'Église.

Une condition de vie. Le jeune homme riche, invité par Jésus à tout quitter, comprit qu'il s'agissait de poser un acte qui satisferait non un enthousiasme passager mais qui déciderait entièrement de son avenir⁴. En effet, on ne demande pas de tout abandonner à qui doit reprendre ensuite les mêmes obligations. C'est donc à un état particulier de vie que le Christ appelle quand il sollicite les âmes de venir immédiatement à sa suite. En interprétant ainsi l'épisode évangélique, on atteint la définition que saint Thomas donne d'un état : « Une condition de vie stable basée sur une cause permanente et non facilement changeable »⁵. Mais qu'est-ce donc qui, dans la proposition faite par Jésus, constitue cette condition particulière de vie ? Notre-Seigneur, dans sa prédication, a convié les hommes à la plénitude de la sainteté : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait »⁶. La loi est donc pour tous ; les moyens utilisés pour atteindre le but pourront varier. C'est justement l'élection de moyens spécialisés qui placent les religieux dans une condition particulière de vie. Ces derniers s'engagent à tendre à la perfection de la charité par l'observance des conseils évangéliques, à savoir l'obéissance, la chasteté et la pauvreté. Ainsi, de droit divin, de par la volonté même du Christ, l'état religieux exige comme premier élément la pratique des conseils évangéliques qui constitue une condition spéciale de vie. Mais cet état n'est pas par cela seul existant, il faut encore la stabilité. Car, d'après le Docteur angélique cité plus haut, qui dit état, dit aussi stabilité.

4. Lc 18, 22.

5. « *Stabilis vitae conditio ex causa permanente nec facile mutabili.* » *Sum. theol.* 2a, 2ae, q. 183, a. 1.

6. Mt 5, 48.

La stabilité. Dans la vie courante, on considère généralement comme état de vie l'emploi qu'une personne exerce habituellement, p.e. être marchand, être professeur, etc. Mais cela ne répond pas au concept scientifique. Rien ne procède ordinairement ici d'une cause durable. Certes les circonstances peuvent empêcher quelqu'un de changer à volonté de travail ; théoriquement cependant il en a la liberté. Au contraire, le mariage, le sacerdoce ont la stabilité voulue pour constituer un véritable état de vie. Seule la mort peut dissoudre le lien matrimonial, et le caractère qu'imprime le sacrement de l'ordre demeure pour l'éternité. Il faut donc que la condition de vie soit fondée sur une cause permanente et non facilement changeable.

Comment l'observance des conseils évangéliques obtiendrait-elle cette stabilité qui en fera un véritable état de vie ? Chez les auteurs, il y a divergence d'opinions dans la solution théorique de cette question⁷. On nie ordinairement à la simple promesse de pouvoir assurer la stabilité nécessaire à un état de vie. Il dépendrait alors de la volonté de chacun, bien que ce serait manquer de fidélité à la parole donnée, de pouvoir mettre fin à la pratique des conseils évangéliques. D'autres refusent également au contrat cette capacité, car les contractants pourraient s'entendre pour faire cesser l'obligation. Plusieurs requièrent absolument les vœux. Il nous semble préférable d'adopter une opinion qui, tout en excluant la promesse et le contrat ordinaire⁸, parce que trop exposés aux variations de la volonté humaine, reconnaîtrait cependant à une loi conditionnelle de l'Église, analogue à celle qui régit les clercs, au serment en même temps qu'aux vœux de pouvoir apporter la stabilité suffisante pour constituer un état de vie. Car là où la volonté humaine, après avoir fait librement son choix, ne peut

7. Cf. Schäfer, *De Religiosis*, Münster i. W. 1931, p. 47 ; Wernz-Vidal, *Ius canonicum*, III, De Religiosis, Romae 1933, p. 8 ; Biederlack-Führich, *De Religiosis*, Oeniponte, 1919, p. 8 ; Coronata, *Institutiones Iuris canonici*, I Taurini 1928, p. 585 ; Choupin, l.c. p. 28 ; Goyeneche, in *Commentarium pro Religiosis*, I (1920) 74 ; Bastien, *Directoire canonique*, Bruges 1933, p. 6 ; etc., etc.

8. Un contrat qui pourrait avoir la consistance du contrat matrimonial serait certes suffisant.

revenir, si ce n'est à certaines conditions, sur sa décision, on a une cause permanente et non facilement changeable⁹.

Quoiqu'il en soit de cette discussion, en pratique, le droit positif ne reconnaît qu'une manière légitime d'assurer, chez les religieux, la stabilité dans l'observance des conseils évangéliques. C'est l'émission de vœux¹⁰. Ce qui est confirmé par ce fait que le Code de droit canonique donne le nom de « sociétés » et non celui de religion aux associations de personnes qui vivent à la façon des religieux sans prononcer de vœux¹¹. Il faut donc absolument, sous la discipline actuelle, émettre des vœux pour que l'observance des conseils évangéliques constitue un état. Il faudra encore davantage pour avoir l'état religieux. Et d'abord les vœux devront être publics.

L'émission de vœux publics. Le vœu, qui est une promesse délibérée et libre faite à Dieu d'une chose possible et meilleure¹², est certes le moyen le mieux adapté pour affermir la garde constante des conseils évangéliques. Ce lien, en effet, prend origine dans la volonté libre de l'homme qui s'engage directement envers son Dieu. On assume alors l'obligation d'être fidèle de par la vertu de religion. Parfois le religieux pourra peut-être oublier son engagement, mais il ne violera pas impunément l'obligation contractée. Sa conscience lui rappellera ce qui a été promis.

L'homme peut, en soi, s'engager envers son Dieu par vœux privés et alors tout se passe entre Dieu et sa conscience, ou par vœux publics et alors la promesse est reçue au nom de l'Église par un supérieur légitime¹³.

L'état religieux, tel que réalisé dans l'Église, est nécessairement externe et visible et dépend de l'autorité ecclésiastique compétente. Il s'ensuit donc que seule cette autorité peut recevoir ceux qui veulent être incorporés à cet état. Voilà pourquoi ne sont

9. Le P. Goyeneche, après avoir affirmé que le vœu n'est pas requis « ex natura status perfectionis » ajoute en note : « Quod profecto probatur ex eo quod primi qui in Ecclesia vitam perfectionis professi sunt, ut virgines et anachoretæ, certo Episcopis obediebant, at non constat votum nuncupasse ». Cf. 1.c. p. 75, note 10.

10. C. 487 : « evangelica quoque consilia servanda per vota. »

11. C. 673 et suivants.

12. C. 1307.

13. C. 1308, p. 1 : « Votum est publicum, si nomine Ecclesiae a legitimo Superiore ecclesiastico acceptetur ; secus privatum ».

religieux que ceux qui émettent devant le supérieur légitime la profession des vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté.

Ces vœux publics sont choisis comme étant la forme idéale pour assurer la stabilité de l'état religieux, mais quelle doit être alors leur propre nature ? On a discuté autrefois la nécessité des vœux solennels ou au moins des vœux perpétuels. Aujourd'hui la doctrine de l'Église est exprimée dans un texte clair et concis : « des vœux publics, soit perpétuels, soit temporaires, ces derniers devant être renouvelés à l'expiration du temps marqué »¹⁴.

Choupin commente ainsi cet extrait du c. 488, 1° : « Cette clause n'impose pas au religieux l'obligation de renouveler ses vœux temporaires à l'expiration du temps fixé ; mais elle exclut du nombre des religions les sociétés dans lesquelles on émettrait des vœux absolument temporaires, qui ne devraient ou ne pourraient pas être renouvelés ; elle suppose et insinue clairement que, si aucun empêchement ne survient, soit le religieux qui émet les vœux temporaires, soit les supérieurs qui admettent à la profession, entendent bien que les vœux soient renouvelés »¹⁵.

Il semblerait que les trois éléments expliqués assurent suffisamment la réalisation de l'idéal évangélique pour qu'il n'y ait pas à ajouter encore. Et pourtant notre définition comportait ces mots : sous la règle d'une vie en commun approuvée par l'Église.

La vie commune. On se convaincra facilement, en considérant l'évolution historique du droit des religieux, que c'est là un élément de droit purement ecclésiastique. Les premières réalisations de perfection évangélique ne comportaient pas nécessairement le cénobitisme. Cette vie commune comprend elle-même trois choses : l'incorporation à une communauté, une règle commune de vie et la communauté d'habitation, de table, de mobilier.

La discipline actuelle requiert comme absolument indispensable l'incorporation. On peut certes pratiquer les conseils évangéliques, même les garder à cause de la vertu de religion, mais on n'est pas dans l'état de perfection si on ne fait pas partie, par la profession, d'un groupe légitimement constitué comme religion.

14. C. 488, 1 : « vota publica, perpetua vel temporaria, elapso tamen tempore renovanda ».

15. Choupin, *l.c.*, p. 29.

On ne connaît pas présentement de religieux qui seraient dispensés de cette nécessité.

Les autres éléments constituant la vie commune ne sont pas exigés au même degré. En effet, des religieux en sont dispensés parfois pour une longue période, p.e. les évêques ; d'autres le seront pour un moindre temps, p.e. les exclaustrés. Cependant, règle générale, aucune communauté n'est approuvée si elle n'a une législation rédigée au moins partiellement. C'est là qu'on assigne les fins de la religion, qu'on y détermine la manière dont on observera la pauvreté, etc., etc. Quant à la communauté d'habitation, de table, de mobilier, le Code la requiert absolument dans les noviciats et les maisons d'étude¹⁶. Chaque corps religieux cependant, selon ses œuvres, voit ce point régi différemment. Ainsi la plus grande variété existe depuis le trappiste qui prie, travaille, etc., toujours uni à ses frères et partageant toutes choses avec eux, jusqu'au missionnaire qui, des années entières, vivra seul pour le salut des âmes. L'Église, guidée par le Saint-Esprit, sait s'adapter aux circonstances pour l'édification et le perfectionnement du corps du Christ. Mais en principe elle tient à la vie commune selon la législation particulière de chaque religion¹⁷.

Enfin il ne faut pas confondre vie commune et régularité. Comme on le voit, la discipline canonique exige les deux, particulièrement dans les noviciats et les maisons d'étude. Mais alors que la première est un concept juridique qui peut se concilier avec un état peu fervent de vie religieuse, la seconde, au contraire, sauf pharisaïsme, demande une grande ferveur et un amour constant pour Dieu.

L'approbation de l'Église. On l'aura remarqué, chacun des éléments précédents a évolué sous la garde et l'action de l'autorité de l'Église. L'état religieux avait reçu de Jésus lui-même sa chartre d'existence, il n'avait pas besoin en soi d'approbation nouvelle. Mais les modalités diverses sous lesquelles devait s'exprimer l'idéal, l'adaptation aux besoins des diverses époques, tout cela

16. C. 553, p. 3 : « Superiores in novitiatus ac studiorum domo ne collocent nisi religiosos qui sint ad exemplum regularis observantiae studio. »

C. 587, p. 2 : « In studiorum domo vigeat perfecta vita communis ; secus studentes ad ordines promoveri nequeunt. »

17. C. 594, p. 1 : « In quavis religione vita communis accurate ab omnibus servetur etiam in iis quae ad victum, ad vestitum et ad suppellectilem pertinent. »

relevait du mandat général de Pierre et de ses successeurs de régir l'Église. Toujours le Siège apostolique s'est préoccupé du développement de la vie religieuse, et, selon les circonstances, il est intervenu plus immédiatement. Dans le droit actuel aucune religion ne peut être fondée sans l'intervention ecclésiastique aux termes du c. 492, p. 1¹⁸. Mais toujours l'Église sait respecter la substance de l'état religieux et tout ce qu'elle introduit perfectionne et complète l'œuvre initiale.

Beaucoup, peut-être, voyant l'état religieux réduit à une telle forme squelettique, croiront que leur idéal en est abaissé. Loin de là, et l'Église, après avoir elle-même déterminé ces éléments, principalement dans le c. 487, termine le texte de celui-ci par ces mots : l'état religieux... « doit être considéré par tous avec honneur ».

Il faut, de fait, estimer la vie religieuse car c'est un état béatifié par le Christ lui-même et favorisé par l'Église. Certes, il sera nécessaire en pratique de la considérer avec les yeux de la foi, et de se rappeler qu'elle est composée d'hommes imparfaits qui tendent à la perfection. Mais cette phalange d'âmes gagnées par l'idéal démontre la force de la parole évangélique qui a pu élever plus haut que la terre de pauvres créatures.

De plus les religieux eux-mêmes doivent honorer leur vocation par l'estime de leur propre communauté et par la considération qu'ils auront pour les autres instituts religieux. A ce sujet nous nous plaisons à citer ces paroles appropriées de Son Éminence le Cardinal Villeneuve : « Chacun estimera souverainement sa communauté, puisqu'elle lui fournit des moyens propres à atteindre la perfection de la charité divine. Ensuite, les âmes religieuses, une fois engagées par la Providence dans telle ou telle communauté, ne se laisseront pas volontiers saisir par les illusions si communes et les tentations du démon qui les porteraient à vouloir changer d'institut sous prétexte de plus haute perfection, changement toujours dangereux et qui aboutit le plus ordinairement à la perte de la vie religieuse elle-même. Il s'ensuivra, enfin, que tout religieux, aimant sa communauté comme une mère pour son âme, ne mésestimera pas le moins les autres ordres et congrégations

18. C. 492, p. 1 : « *Episcopi, non autem Vicarius Capitularis vel Vicarius Generalis, condere possunt Conjugationes religiosas ; sed eas ne condant neve condi sinant, inconsulta Sede Apostolica* ».

ni les autres états de vie, et se gardera de toute comparaison odieuse, méprisante et exclusive. Les divers états de sanctification sont comme des rayons d'amour sortis chacun du Cœur adorable du Sauveur. Il ne faut point suivre ces rayons dans le sens où ils divergent et s'éloignent les uns des autres, mais bien plutôt dans celui où ils convergent tous dans le Christ, source unique et plénière de perfection et de sainteté »¹⁹.

Enfin le religieux doit se rappeler qu'après avoir tout quitté pour suivre le Christ il ne doit pas se contenter de n'avoir avec ce Maître que des relations juridiques. Car s'il est vrai que l'on puisse être religieux en gardant l'essentiel, il reste qu'au service de l'amour il faut donner généreusement : *Hilarem datorem diligit Deus.*

Côte-des-Neiges, Montréal

GUY-M. BRISEBOIS, O.F.M.

19. *Obéissance religieuse.* Québec 1934, p. 5.

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs :

Le **R.P. Albert Lortie**, O.M.I., décédé le 25 septembre à l'hôpital de Moncton, à l'âge de 61 ans.

Le **R.P. Pierre L'Espérance**, M.S.C., décédé au début d'octobre à Providence, R.-I., à l'âge de 79 ans.

Le **R.P. Amédée Jacquemet**, O.P., décédé le 3 octobre à son monastère de Fall River, Mass., à l'âge de 75 ans. Il était le fondateur des cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc.

Le **R.P. Paul Rioux**, C.S.S.R., décédé le 25 août à Montréal, à l'âge de 81 ans.

Le **R.P. Mathurin Vacher**, O.M.I., décédé le 25 août à l'hôpital Général d'Edmonton à l'âge de 72 ans.

Le **R.F. Raymond**, F.É.C., décédé le 18 septembre, à l'Hôtel-Dieu de Montréal à l'âge de 82 ans.

La **R. Mère Marie-Rose**, décédée à New-York à l'âge de 70 ans. Elle était co-fondatrice et mère générale de la communauté des Servantes pour l'assistance aux cancéreux incurables.

La **R. Sœur Sainte-Mathilde**, décédée le 2 octobre au couvent des Sœurs de la Charité de Québec, à l'âge de 84 ans.

R. I. P.

L'ENSEIGNEMENT DU CATÉCHISME AU CANADA

Le présent article se propose de constater l'effort catéchistique en notre pays¹ ; il ne s'attache pas pour le moment à la méthodologie ni au résultat ; il voudrait indiquer brièvement les principaux ouvrages édités au Canada.

Malgré ses lacunes, il pourra rendre quelques services aux éducateurs. Pendant longtemps encore, l'accès aux librairies d'Europe nous restera fermé. De plus, tout en utilisant les idées d'outre-mer, des livres de religion, écrits avec des mots du terroir canadien, offrent l'avantage de s'adapter mieux à la psychologie de nos gens.

Le cardinal Serafini, alors préfet de la S. Congrégation du Concile, écrivait : « Il ne suffit pas de multiplier les leçons du catéchisme. Il est indispensable de perfectionner sans cesse la pédagogie catéchistique. » Si l'enseignement porte sur des éléments fixes, il peut se donner dans des formes adaptées. Pour rendre le catéchisme vivant, il faut une adaptation psychologique aux enfants de chez nous. Quand l'enseignement de la religion ne se présentera plus à l'esprit, comme une corvée, ou comme un *pen-sum*, chacun se sentira attiré par la lumière, la vie, la beauté de la religion révélée. « Sans doute la divine révélation, dogme et morale, vérités à croire et à pratiquer, demeurent identiques et inchangés. Mais les mystérieux attraits qui peuvent amener les âmes à la connaissance et au goût de ces vérités, restent variés à l'infini. Notre apologétique doit s'adapter. La synthèse, par laquelle les données de la révélation sont coordonnées, de façon à rendre plus sensible l'économie du plan divin, est susceptible de multiples présentations. Notre dogmatique peut s'adapter. Le contenu de la morale ne change pas en son fond, mais l'alignement des obligations, leur motivation, leur présentation négative et

1. Nous recevrons avec reconnaissance informations et publications relatives aux autres branches de l'enseignement religieux : histoire sainte, apologétique, liturgie...

positive, leurs applications personnelles ou communautaires, laissent un champ immense à nos efforts d'adaptation »².

Le catéchisme, c'est l'enseignement de la religion, au moyen d'un livre ou d'un manuel qui procède ordinairement par questions et par réponses. « Si la catéchèse comprend l'enseignement des vérités essentielles de la religion chrétienne, adressé aux catéchumènes adultes, avant le baptême, le catéchisme, dans la première acception du mot, est l'instruction orale et familière des mêmes vérités, faite après le baptême... Mais le nom de catéchisme a passé du genre d'instruction ou de l'exercice catéchistique, au livre qui contient l'exposition élémentaire du christianisme. Sous cet aspect, le catéchisme est un manuel populaire, un résumé exact et sûr de la doctrine chrétienne. Il n'est pas et il ne doit pas être un traité savant et scolastique de théologie ; les opinions d'école en sont exclues ; on n'y parle que des vérités certaines du dogme et de la morale. La forme de ce livre, comme celle de tout enseignement élémentaire, doit être claire, précise, facile à comprendre et à retenir, car le catéchisme est destiné ordinairement à être appris de mémoire. Il est aussi le plus souvent rédigé par questions et par réponses et il constitue une sorte de dialogue entre le maître et les disciples. Enfin, il est court et substantiel, parce qu'il est expliqué de vive voix et développé par le catéchiste »³.

Pie XI a écrit : « Le catéchisme, c'est l'œuvre des œuvres ». Le but à poursuivre, c'est de produire l'éducation intégrale : convictions religieuses, vie chrétienne basée sur la foi ; croyance aux vérités révélées et pratique de la loi divine et ecclésiastique. Pas de séparation, de cloison étanche entre la vie privée, familiale, civile et catholique.

Voici comment le R.P. Godin, S.J., exprime cette vérité : « La science catéchistique tend davantage à proposer la religion chrétienne non seulement comme une étude à faire, mais comme une doctrine à vivre. Quand l'enfant vivra sa religion, il pourra aborder les excellents résumés de théologie que sont nos petits catéchismes. Bientôt, espérons-le, ceux-ci, à leur tour, s'inspireront de l'admirable catéchisme, édité à Québec, composé par des enfants et écrit pour eux »⁴.

2. *Visions d'espoir* par Mgr Paul Marella, Tokyo, 1938, p. 32.

3. E. Mangenot, article *Catéchisme* ou *Dictionnaire de théologie catholique*, t. 2, col. 1895.

4. *Enseignement élémentaire* dans *Nouvelle Revue Théologique* LXIII (1936), 378.

I

Catéchisme de M. l'abbé S. Bélanger. Il s'agit de l'excellent catéchisme publié par l'un des nôtres, M. l'abbé S. Bélanger, ancien curé de S.-Michel-de-Bellechasse, qui a composé : un catéchisme pour les tout-petits, 18 pages, un autre pour les petits, 256 pages, un troisième pour les petits et ... les grands, 299 pages. Dans la préface du dernier p. 12, l'A. expose sa méthode de composition : « Voici comment nous procédions avec ces chers petits, que les mots embarrassaient plus que les choses. Nous expliquions, de notre mieux, une réponse du catéchisme, puis nous demandions aux enfants de nous dire ce qu'ils avaient compris. Or, ils répétaient nos explications, en se servant de mots à eux, de tournures de phrases à eux ; et, il nous fait plaisir de l'avouer, leurs explications étaient souvent plus simples, plus claires, plus expressives que les nôtres. Il ne restait plus qu'à les transcrire, après en avoir corrigé les plus grosses fautes de langage. C'est ce que nous avons fait »⁵.

Le R.P. G. Lebags, S.J., conclue son article dans la *Nouvelle Revue Théologique* en disant : « L'enseignement religieux nous apparaît dans toute sa valeur et dans tout son attrait : plus encore qu'une œuvre de science, il est une œuvre de vie. On a publié à Québec, continue-t-il, un catéchisme élémentaire, intitulé : *Pour les petits et... pour les grands*. Réalisant les principes de l'art d'enseigner, il est remarquable par sa simplicité, ses applications à la vie quotidienne et moderne. On y trouve par exemple, les principaux devoirs des sujets de la société civile, ceux des patrons, des ouvriers, d'après les enseignements de Léon XIII, les conditions nécessaires, pour qu'un journal soit vraiment catholique, etc. ; — et surtout une piété solide et profonde, bien capable de nourrir les petits, qui demandent du pain. Une parole de la Sainte Ecriture termine chaque chapitre, car il est bon, nécessaire même que l'enfant comprenne que le catéchisme n'est autre chose que la parole du Bon Dieu mise à sa portée. La parole de la Sainte Ecriture est suivie d'une résolution généreuse »⁶.

Méthode pédagogique de l'enseignement du catéchisme, Casterman, Paris-Tournai 1935, 348 p. ; *L'organisation catéchistique*, Casterman, 1938, 476 p. de M. l'abbé C.-E. Roy. Dans la même

5. Le dernier tirage de ce catéchisme a été fait en 1940 par la Librairie de l'Action Catholique, Québec.

6. LII (1925), 635.

revue nous trouvons ces lignes élogieuses à l'adresse de M. l'abbé C.-E. Roy, encore un des nôtres : « Très au courant du mouvement catéchistique actuel en France et à l'étranger, l'auteur étudie le problème, au triple point de vue philosophique, pédagogique et historique ». Il conclut en faveur de la méthode inductive intégrale. « Un livre qui s'impose par sa documentation, sa profondeur et sa clarté. On y trouvera des suggestions et des points de vue nouveaux ». Un spécialiste en études catéchistiques, M. l'abbé G. Yelle, P.S.S., professeur au Grand Séminaire de Montréal, me disait que les livres de M. l'abbé C.-E. Roy sont uniques en leur genre et les seuls, à sa connaissance, écrits sous ce quadruple aspect philosophique, pédagogique, historique et canonique du catéchisme.

Le catéchisme pittoresque, 176 pages. Outre ses nombreuses publications, qui témoignent de son zèle et de sa compétence, monsieur l'abbé Victorin Germain a écrit un catéchisme pittoresque qui porte bien son nom. L'A. suit les règles de l'adaptation psychologique dans l'enseignement religieux, selon l'âge, le pays et la langue. Nombreuses histoires et illustrations variées qui plaisent tant aux enfants et en font un modèle du genre.

Un livre du maître. M. l'abbé Dupont, aumônier de l'Académie du Sacré-Cœur dirigée par les Frères de la Charité, à Sorel, nous offre une méthode catéchistique, pleine d'intérêt. Ce livre du maître, formé de cahiers photocopiés de 34 et de 361 pages, garde le contact avec la Sainte Ecriture et indique des conclusions pratiques pour la vie chrétienne.

Le catéchisme par l'Évangile. M. l'abbé L. Blais imprime le huitième mille de son catéchisme par l'Évangile. Cet opuscule de 24 feuilles, grand format, édité à Saint-Boniface, Manitoba, contient des directives pédagogiques aux instituteurs, présentant l'idée que l'Évangile met en relief, une parole de Notre-Seigneur, la leçon à dégager, la page de l'Évangile, les références pratiques, les principes pédagogiques à appliquer. Ce travail s'accompagne de plusieurs bulletins catéchistiques, qui dénotent le même souci de précision et de zèle. Il réfère à deux conférences de S.E. Mgr E. Yelle publiées dans *Le Séminaire I* (1936) 25-36, 71-84. Le distingué prélat parle de la méthode de la lettre qui tue et de celle de l'esprit qui vivifie.

Petit catéchisme illustré, 28 pages. Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, outre un petit catéchisme illustré pour les enfants, se servent d'une méthodologie photocopiée, en trois cahiers. Nous y trouvons des synthèses avec références à l'Évangile, des devoirs et même des tests sur les commandements. C'est une mine à exploiter.

Aux petits du Royaume. Les Sœurs de l'Assomption de Nicolet nous offrent une excellente contribution à cet effort catéchistique, avec *Mon cahier d'enfant de Dieu* : six cahiers d'exercices pour les six premières années du cours ; *Mon cahier d'enfant de l'Église* : série d'exercices pratiques, en quatre cahiers dont le premier seulement est paru ; *Aux petits du Royaume* : six volumes dont quatre sont publiés à date, remplis de graphiques concrets et de suggestives synthèses. Ces trois séries constituent une des plus ingénieuses adaptations aux enfants de chez nous. « Véritable somme catéchistique à l'usage des instituteurs, institutrices et mères de famille. Ouvrage destiné à faire le plus grand bien pour vivifier un enseignement dont le catéchisé restera imprégné pour la vie ».

M. l'abbé R. Marien nous apporte une *Synthèse de la doctrine catholique* à l'usage des catéchistes. Comment déterminer les traits caractéristiques de ces 40 tableaux publiés en 1935 et qui expliquent les moyens de sanctification ? Points fondamentaux de la doctrine, relief dans les idées maîtresses, traits accusés dans les divisions. Pas de longueurs, mais formules concrètes, compréhensives, vivantes. Souhaitons la publication de la 1re et de la 2e partie sur les vérités à croire et les devoirs à pratiquer.

M. l'abbé J. Carrier nous présente une *Synopsis* de 80 pages du catéchisme officiel des trois provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal, d'Ottawa. Tableaux synoptiques qui donnent une vue d'ensemble de la doctrine et facilitent l'intelligence et l'explication des formules.

Les Frères de l'Instruction Chrétienne nous envoient *Ma leçon de catéchisme*, deux cahiers de 374 et 507 pages où nous trouvons des explications, avec des références à l'Ancien et au Nouveau Testament, des pratiques chrétiennes et quelques suggestions.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a adopté le *Catéchisme préparatoire à la première communion* publié par le

P. J.-A. Charlebois, C.S.V. Comprenant neuf leçons, suivies de lecture, ce catéchisme de 63 pages a atteint en 1934 sa troisième édition.

Pour rendre le catéchisme vivant et l'adapter à la psychologie des enfants, on souhaite des images, des vignettes, la méthode directe, la chose avant l'idée. Leçon de choses, du concret à l'abstrait. Vues fixes, sinon animées. Les Frères des Ecoles chrétiennes, avec leurs *Cent tableaux* silhouettes, s'efforcent de répondre à ce désir. On sait aussi que le R.P. S. Chênevert, O.M.I., s'est spécialisé dans ce genre illustré, avec son panorama original des sept sacrements, sa clef du ciel et l'image de la vraie vie. Le frère Théophile, C.S.C., se sert, pour illustrer la doctrine chrétienne, de *cinquante graphiques*, où l'intérêt le dispute à l'originalité. Il reste que la leçon est gravée. Pour symboliser la vie de la grâce, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ont dessiné une belle rose, qui nous fait aimer la grâce et haïr le péché. C'est de l'enseignement religieux, bien vivant. La Cinémathèque pédagogique de Québec (Hôtel du Gouvernement) met à la disposition gratuite des catéchistes, quatre cent films d'instruction religieuse.

Catéchismes en anglais. Ce sont surtout des livres édités aux Etats-Unis, qui servent au Canada, pour l'enseignement religieux aux fidèles de langue anglaise. Dans la république voisine, en conformité avec le droit canonique, est établie la confrérie de la doctrine chrétienne. Bon travail, actif, intelligent : catéchismes illustrés, méthodes directes. Le catéchisme de Butler a été révisé et édité par les Basiliens de Toronto.

Ajoutons quelques détails. Le catéchisme officiel des trois provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal, d'Ottawa contient 508 questions. Le catéchisme de M. l'abbé C.-E. Roy en renferme 560. M. l'abbé S. Bélanger, dans son catéchisme pour les petits, pose 619 questions et 923 dans son catéchisme pour les petits et les grands. Nous trouvons 586 questions dans Catéchisme pittoresque de M. l'abbé V. Germain.

En nous envoyant son petit catéchisme, M. l'abbé C.-E. Roy ajoutait ces lignes : « Je vous adresse, par le même courrier, un exemplaire de mon petit catéchisme. Si vous en parlez, je vous demande simplement de bien vouloir appuyer sur ce point, que ce n'est là qu'un essai, et encore qu'un essai qui ne porte que sur une partie du catéchisme lui-même, à savoir, sur la réforme intrin-

sèque du texte lui-même et sa présentation. C'est là du reste la plus importante. On aura beau réformer tout l'apparat extrinsèque du catéchisme, tant qu'on n'aura pas attaqué l'intrinsèque, on obtiendra certains résultats, à la vérité, mais une partie seulement des résultats que pourrait assurer une rédaction vraiment pédagogique du texte lui-même. On travaille beaucoup à l'extrinsèque, c'est la besogne la plus facile, on n'ose pas toucher à l'intrinsèque, là est la difficulté ».

De son côté M. l'abbé S. Bélanger exprime ainsi ses convictions : « Les semaines et les expositions catéchistiques nous vaudront-elles le manuel tant désiré ? Depuis cinquante ans tous les éducateurs se plaignent de l'incompréhensibilité de notre catéchisme, que nos enfants apprennent sans comprendre. On a amélioré les méthodes de lecture, d'écriture, de comptabilité, seul l'enseignement religieux n'a pas évolué. Avant tout et par-dessus tout, ce qu'il faut à nos enfants, c'est un manuel simple, clair, que parents et éducateurs soient en état d'expliquer. Tout le reste, procédé ingénieux, travail au tableau noir, synthèse, etc. est voué à l'insuccès, tant que l'enfant n'aura pas son livre à lui, fait pour lui et compris par lui ».

II

Parmi les nombreuses réponses que nous a fournies cette enquête, en voici encore quelques-unes, venant de différentes communautés.

Les Sœurs du Saint-Rosaire de Rimouski écrivent : « Je dois vous dire que nous n'avons pas de méthode spéciale à notre communauté et que la direction pédagogique à l'usage de nos Sœurs enseignantes est inspirée en grande partie de la pédagogie de Mgr Ross. Mgr Ross nous a donné une excellente pédagogie sur l'enseignement religieux. Cf. E.S.P., n.196. Il est vrai que nos Sœurs, les anciennes surtout, ont suivi, avec une religieuse fidélité, les méthodes léguées par nos Fondateurs : Mgr Jean Langevin, catéchiste émérite et Mère Elizabeth. Méthodes que les Directrices des études se sont fait un devoir de conserver et de transmettre, comme une tradition sacrée. Mais nous avons dû, tout de même, évoluer et emprunter à la pédagogie moderne des méthodes plus adaptées à la jeunesse du vingtième siècle. C'est pourquoi en

nous inspirant de notre Directoire et de l'expérience du passé, nous nous sommes constamment tenues à l'affût des meilleures publications françaises ».

La Maîtresse des études des Religieuses du Sacré-Cœur, Montréal, nous écrit : « La méthodologie que nous suivons, c'est celle qui consiste à faire participer les élèves le plus activement possible, à la leçon de catéchisme, au moyen de questions, exercices d'application, etc... Dans les classes comprises dans le cours primaire, nous avons comme texte, le catéchisme expliqué de Lasfargues. Pendant les deux années qui suivent, nos élèves étudient l'*Abrégé de la doctrine catholique* de Boulenger, puis elles voient la *Doctrine Catholique*, au complet, par le même auteur... »

La Maison Mère des Saints Noms-de-Jésus-et-de-Marie, Outremont, Montréal, nous répond : « Nous n'avons pratiquement rien d'écrit sur nos méthodes de catéchisme. Elles nous ont été transmises avec soin dès le noviciat par une tradition orale constante. Nos premières Mères la tenaient du Vénéré Mgr Allard, O.M.I., et des bons Frères des Ecoles chrétiennes. Depuis un certain nombre d'années, nous avons tenté de rajeunir en y adaptant plusieurs procédés empruntés à Quinet et à M. l'abbé Eug. Charles. Plus récemment M. l'abbé C.-E. Roy nous a servi par sa « *Méthode pédagogique pour l'enseignement du catéchisme* », des moyens excellents, que nous avons appliqués avec satisfaction ».

Dans *Le Séminaire* (1936) 28, S.E. Mgr E. Yelle écrit au sujet du catéchisme de Lasfargues : « Une telle explication n'arrivera pas à donner à l'enfant l'impression que la religion est quelque chose de vivant et qui doit entrer dans sa vie. Je ne dis pas que des explications de cette nature ne peuvent pas rendre quelques services au catéchiste, mais je dis que ce sont des explications absolument insuffisantes pour instruire et former un enfant ». Et dans une note de la page 33, de la même livraison, nous lisons les lignes suivantes : « Nous savons très bien les difficultés que comporte le texte savant de notre catéchisme. Si nous ne le changeons pas, c'est que nous espérons avoir un texte uniforme approuvé pour le Canada. Il reste que chaque catéchiste doit suivre les directives de son Ordinaire et faire apprendre le livre officiel de son diocèse ».

Après avoir pris contact avec les différentes méthodes, le catéchiste doit apporter dans son enseignement un travail personnel d'observation, d'assimilation, d'adaptation. Tous s'accordent à dire qu'il faut donner à l'enseignement religieux un caractère vital, concret et total. *La Semaine Religieuse de Montréal* 97 (1938) 692-695, concluait une réunion catéchistique par les paroles suivantes : « Quelle méthode employer ? Didactique ? Historique ? Instructive ? Pas exclusivement l'une ou l'autre, mais unir les trois. Faut-il des interrogations ? Oui, il faut une série de questions qui s'enchaînent pour faire dire à l'enfant ce qu'il sait et ce qu'il ne sait pas. Exiger le mot-à-mot qui reste dans la mémoire et où s'appuieront les explications données ».

Que penser de la méthode catéchistique ? *L'Ami du Clergé* LVI (1938) 178, donne ainsi son opinion : « Il s'agit de formules cristallisant les croyances. Tout en gardant l'Évangile, il faut en dépasser, non la doctrine mais l'expression. Nous proclamons que l'enseignement de l'Évangile est un enseignement qui, à l'heure actuelle, s'impose de plus en plus, pour rendre concrètes et vivantes les formules de la foi catholique. C'est faire fausse route, si l'on abandonne les mots techniques de l'enseignement traditionnel. Au point de vue pédagogique, si vous supprimez le mot-à-mot et l'étude littérale des textes et formules, vous laisserez les enfants dans l'ignorance et dans le vague. Le rôle de la mémoire est primordial, comme préparation à l'intelligente pénétration du sens que recouvrent les formules ».

L'heure est venue où le monde doit réapprendre la vraie religion. Notre situation est encore privilégiée au Canada. Sachons en profiter. Mettons en pratique le « docete » du divin Maître. Enseignons et pratiquons la religion.

Les faits rapportés dans cet article révèlent un souci de progrès dans l'enseignement religieux au Canada. Honneur aux prêtres, aux religieux, aux religieuses qui, sous la direction de leurs pasteurs, ont contribué à cet enseignement religieux et à la formation chrétienne en notre pays ! Il faut savoir gré aux Frères des Ecoles chrétiennes, d'avoir organisé leurs expositions et semaines catéchistiques à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal. Nos religieuses félicitations s'adressent aussi aux autres communautés pour leur précieuse collaboration, soit à Bathurst, à Rimouski

ALIMENTATION ET NUTRITION

En lisant ce titre, plusieurs se demanderont : Pourquoi des articles de ce genre dans une revue à caractère spirituel et destinée au clergé et aux communautés religieuses ? Ce sujet est bien profane et il serait des plus prétentieux d'en vouloir faire un traité de spiritualité ; mais puisque saint Paul a écrit : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites tout pour la gloire de Dieu », il semble facile de donner une valeur spirituelle aux actions communes en apparence, pourvu qu'on y mette l'intention de la gloire de Dieu. De plus, si, en faisant connaître les lois de l'hygiène alimentaire, on contribue à améliorer la santé des individus tant religieux que laïcs, ne fait-on pas œuvre de bienfaisance ? D'ailleurs tout se tient dans la vie ; un organisme en parfait équilibre répond mieux aux impulsions de la volonté et accomplit avec entrain la tâche quotidienne. Et nous n'en finirions pas si nous entreprenions de donner des faits illustrant l'influence par trop réelle du corps sur l'âme et dans toutes les manifestations de la vie humaine. Il reste vrai qu'un corps pauvre en énergies vitales et miné par la maladie peut accomplir des merveilles de sanctification personnelle et de dévouement pour les âmes. Si la volonté de Dieu ne nous réserve qu'un corps frêle et débile, il ne faut pas désespérer de parvenir à la sainteté. Bien plus, cette condition peut devenir une source de nouveaux mérites et un stimulant à la vie spirituelle. Mais la perfection chrétienne n'impose nullement le mépris des lois rationnelles de l'alimentation.

Notre siècle d'activité trépidante requiert des forces solides, et l'alimentation rationnelle contribuera grandement à nous apporter l'énergie nécessaire pour accomplir les tâches imposées par le service de l'Église. Autrefois les gens menaient une petite vie bien tranquille, avec un minimum d'efforts ; ils pouvaient se contenter d'une alimentation bonne, sans doute, mais avec l'évolution scientifique on sait aujourd'hui que ce qui suffisait alors ne répond plus aux besoins actuels.

La nourriture doit être appropriée aux nécessités de chacun. Cela veut-il dire que chacun doive avoir sa table individuelle ? Assurément non ! Quelles complications cela produirait dans

les communautés religieuses surtout ! Seulement si les supérieurs persuadés de l'importance de la diététique mettent ou maintiennent en tête des cuisines des personnes compétentes en la matière, chaque sujet bénéficiera du menu commun.

En général nous mangeons mal et la nourriture ne nous profite pas, non parce que les aliments servis ne sont pas de bonne qualité, mais tout simplement parce que le menu présenté n'est pas adéquat.

Préparer les menus a toujours été un problème pour les diététiciennes même pour celles de grande expérience. Apprêter les mêmes mets, de la même façon et aux mêmes jours de la semaine ne demande pas grand effort, mais varier les plats, les présenter sous de nouvelles formes, utiliser ce qu'on a ou ce qu'on peut se procurer, et cela, sans excéder la dépense ordinaire, devient souvent un casse-tête.

Si d'après les données officielles du gouvernement et des compagnies d'assurances, on doit allouer le tiers du budget familial à la nourriture, il va sans dire que nous aussi, grandes familles religieuses, devons en faire autant. Or ce tiers doit être ensuite divisé entre les différents items qui composent le menu journalier de manière à former un tout bien balancé, contenant tous les éléments essentiels à une diète adéquate. Un choix judicieux des aliments est important pour chaque maison mais spécialement pour celles dont les revenus sont limités.

Puisqu'il faut manger pour vivre, mieux vaut le faire sensé-ment en suivant les lois de la diététique. Nous essaierons dans des articles subséquents de formuler ces règles et de montrer qu'il y a tout à gagner à ne pas s'en écarter. Ce sera un bénéfice pour nous et pour ceux qui dépendent de nous, dans les pensionnats, collèges, noviciats, etc. Voici le plan que nous suivrons :

- Diététique : définition, développements au cours des âges ;
- Besoin de l'organisme humain ;
- Utilisation des aliments : digestion ;
- Valeur calorifique des aliments, manière de la mesurer ;
- Métabolisme : facteurs qui l'influencent ;

Classification des aliments :	organiques :	protides
		glucide
	lipides	
inorganiques :	sels minéraux	
	eau	
	vitamines	

Fonction de chacun de ces aliments ;

Choix d'une diète adéquate, moyens de la déterminer ;

Manière de préparer les aliments ;

Maladies dues à une mauvaise alimentation ;

Conclusion pratique.

Montréal

SŒUR BARCELO, R.H.

COMPTE-RENDU

Essai de bibliographie pour communautés religieuses. 17p. miméo.

Le Secrétariat de l'Enseignement Secondaire publie un *Essai de bibliographie pour communautés religieuses*. Travail considérable qui nous catalogue plus de 1,150 ouvrages, groupés par ordre alphabétique sous les rubriques suivantes : éducation, culture générale, formation religieuse, franciscanisme, méditations, réfectoire. Une liste des adresses des principales librairies canadiennes termine l'*Essai*.

Cette bibliographie ne prétend pas être complète. « Il a été tenu compte des possibilités d'obtenir la plupart de ces livres, chez nous ». Mais l'on aurait aimé voir signalés quelques ouvrages canadiens, qui, semble-t-il, convenaient parfaitement au but poursuivi par le Secrétariat en publiant cette liste, entre autres : *Aux petits du royaume. Essai de méthodologie catéchistique*, des Sœurs de l'Assomption, Nicolet ; *Préparez votre avenir* du R.P. M.-Antoine Roy, O.F.M. ; *Au service du Maître, La Boîte aux Questions et Les exigences pratiques du surnaturel* du R.P. Adrien-M. Malo, O.F.M. ; *Apologétique*, de Marie Brillant ; *Simple conseils pour étudier*, de l'abbé Jean Fiory. De même on souhaiterait voir figurer dans la liste des librairies, la Librairie du Devoir, 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Tel quel l'*Essai* ne peut cependant manquer de rendre grand service aux communautés religieuses ainsi qu'aux prêtres et aux laïques soucieux de s'instruire et de se cultiver. On peut se procurer cette *Essai* au

Secrétariat de l'Enseignement Secondaire, 890, rue Saint-Maurice, Trois-Rivières, P.Q.

Côte-des-Neiges, Montréal.

ÉDOUARD PARENT, O.F.M.

CONSULTATIONS

AVIS

- 1.—Le service des consultations ne tiendra compte que des lettres qui porteront une signature.
- 2.—La revue ne publiera que les consultations réunissant les conditions suivantes :
 - Présentation par les supérieurs, sauf les consultations par les prêtres;
 - Utilité pour le bien général de la revue;
 - Absence d'opposition du consultant.

3. *Pourquoi l'Église demande-t-elle un seul confesseur ordinaire pour chaque maison de religieuses? Quels sont ces abus qui peuvent découler de la concession d'un confesseur ou d'un directeur spirituel spécial, sur lesquels elle attire l'attention de l'Ordinaire? Le confesseur ordinaire d'une communauté peut-il se plaindre à bon droit de n'avoir, en fait, presque plus de confessions à entendre?*

Dans sa constitution *Pastoralis curae* du 5 août 1748, Benoît XIV rend témoignage à la sagesse de la loi ecclésiastique qui prescrit un seul confesseur ordinaire pour chaque maison de religieuses.

Cette loi est prudente et sage non seulement parce qu'elle prévient des inconvénients d'ordre disciplinaire, mais surtout parce qu'elle garantit l'unité de la direction spirituelle d'une communauté. Si, comme le supposent toujours les Souverains Pontifes, le confesseur ordinaire s'intéresse aux âmes qui lui sont confiées et s'efforce de leur être utile dans le travail de leur perfection, de grands avantages résulteront de cette unicité de confesseur et unité de direction qui maintiendront la parfaite harmonie de la communauté.

Cependant malgré son insistance en faveur du confesseur ordinaire unique, le Droit canonique reconnaît des exceptions et il donne même à la religieuse le droit de demander un confesseur spécial, si elle en a besoin pour la tranquillité de sa conscience ou pour un plus grand progrès dans les voies de Dieu. Tout en invitant l'Ordinaire à acquiescer facilement à la requête, le législateur l'avertit de veiller à ce que cette concession n'entraîne pas d'abus.

Les abus qui pourraient résulter de là sont : des rencontres trop fréquentes surtout si elles ont lieu à des heures incommodes, des dépenses extraordinaires, des pertes de temps inutiles, un ennui notable pour la discipline générale de la maison, un nombre trop grand de demandes et même des dissensions parmi les religieuses qui se réclament de directeurs différents. Doivent être également comptés parmi les abus à éliminer les mécontentements de la supérieure et les critiques des autres membres de la communauté au sujet d'une religieuse qui aurait obtenu un directeur spécial.

S'il arrivait que le confesseur ordinaire n'ait presque plus de confessions à entendre parce que plusieurs religieuses s'adressent à des confesseurs spéciaux, il évitera soigneusement de s'en plaindre à la communauté ou à une religieuse en particulier, de peur de porter atteinte à cette liberté de conscience que le Droit canonique veut sauvegarder et que tout confesseur doit aussi respecter. Il appartient à l'Ordinaire d'écarter avec prudence les abus qui pourraient se glisser. S'il permet des confesseurs ou directeurs particuliers et maintient en charge le confesseur ordinaire, il a des raisons pour agir ainsi sans que la compétence du confesseur ordinaire soit nécessairement en cause. Ce dernier n'aura que plus de temps à consacrer pour aider efficacement les quelques âmes qui lui restent à diriger.

CHRONIQUE



CANONISATION PROCHAINE DU BIENHEUREUX LOUIS-MARIE GRIGNON DE MONTFORT. Le 27 janvier dernier, la Sacrée Congrégation des Rites, après examen et approbation de deux miracles, a émis un décret disant qu'on pouvait en toute sûreté procéder à la canonisation du bienheureux Louis-M. Grignon de Montfort. Toutefois la canonisation ne se fera qu'en des temps meilleurs, car le Pape n'entend pas minimiser les fêtes les plus grandioses de l'Église catholique.

UN CENTENAIRE MARIAL. Le 22 avril 1842, le T.R.P. Dalin, supérieur de la Compagnie de Marie, annonçait à ses frères la découverte du *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge* du Bienheureux de Montfort. Ce petit livre a obtenu depuis un grand succès, puisque on en a tiré depuis environ cent cinquante éditions en trente langues différentes au moins. Au Canada seulement, on en a fait treize éditions, dix en français et trois en anglais. Une nouvelle édition vient de paraître au *Messenger de Marie* Ottawa-Eastview, Ont.

BÉATIFICATION DU R.P. ARNOLD JANNSSEN. La Sacrée Congrégation des Rites a pris dernièrement les mesures nécessaires pour l'introduction de la cause du R.P. Arnold Janssen, moine hollandais qui, en 1675, a fondé la Société de la Divine Parole.

CONVERSION D'UNE RELIGIEUSE ANGLICANE. Sœur Lucy Bridget, religieuse anglicane depuis 28 ans, a été convertie à la religion catholique par le R.P. Henry Fisher, missionnaire pauliste en Afrique du Sud. La nouvelle convertie est entrée dans un monastère de Carmélites.

CHAPITRE PROVINCIAL DES FRANCISCAINS. Le 6 août dernier, se tenait au couvent de la Résurrection, Montréal, le chapitre provincial des Franciscains. Le nouveau conseil se compose comme suit : Provincial, le T.R.P. Damase Laberge ; Custode, le T.R.P. Georges-Albert Laplante ; Définites, les RR.PP. Adrien-M. Malo, Séraphin-Joseph Benoît, Léon-Pascal Leblanc et Hervé Blais.

NOMINATION CHEZ LES JÉSUITES. A l'occasion de la fête de saint Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus, différentes nominations ont été faites. Le R.P. Léon Pouliot devient recteur à l'Immaculée Conception.

ASSISTANT GÉNÉRAL DES MARISTES. Le T.R.F. Paul-Stratonique vient d'être élu assistant général des provinces maristes de l'Amérique du Nord. Il succède au T.R.F. François de Borgia, décédé le printemps dernier.

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DES FRANCISCAINS. Vu la difficulté de communiquer avec Rome, le Rme Père Général a nommé le T.R.P. Mathias Faust délégué général des provinces franciscaines de l'Amérique. Le T.R.P. Délégué qui a fixé sa résidence à New-York, a des pouvoirs spéciaux pour la durée de la guerre.

POUR LES VOCATIONS SACERDOTALES. S.S. Pie XII s'est toujours vivement intéressé aux vocations sacerdotales. Alors qu'il était secrétaire d'état de Pie XI, il composa une très belle prière pour obtenir un plus grand nombre de prêtres.

Dernièrement il a donné une nouvelle preuve de cet intérêt en créant l'Oeuvre pontificale des Vocations sacerdotales. Le *Motu proprio* qui établit cet œuvre lui assigne trois buts : intensifier chez les fidèles le désir d'aider les vocations sacerdotales, faire mieux connaître la dignité et la nécessité du sacerdoce, unir tous les catholiques de l'univers par les liens de la prière et de pieuses pratiques.

STATISTIQUES RELIGIEUSES POUR LE JAPON. 2,497 prêtres, frères et religieuses, dont plus de la moitié étaient japonais, travaillaient dans l'Empire japonais, selon les dernières statistiques religieuses. Au Japon même, il y avait 416 prêtres, dont 177 indigènes ; 214 frères dont 105 indigènes et 1,253 religieuses dont 759 indigènes. En Corée et dans les autres territoires sous mandat japonais, on comptait 262 prêtres dont 114 indigènes ; 52 frères dont 8 indigènes et 300 religieuses dont 230 indigènes.

LES URSULINES DE ROBERVAL 1882-1942. Le 23 mai 1882, quatre ursulines du vieux monastère de Québec arrivent à Notre-Dame de Roberval, à l'heure même où tinte l'angélus du soir. *Ecce ancilla Domini*, voici les servantes du Seigneur ! Elle viennent aider à la colonisation de cette riche contrée et jeter les bases d'une œuvre jusqu'alors inconnue, l'école ménagère. Ce qui les attire sur les bords du grand lac Saint-Jean, c'est la possibilité de renouveler en faveur des petites montagnaises de la Pointe-Bleue les charités apostoliques de leur sainte fondatrice, mère Marie de l'Incarnation. Leur geste eut une large portée dans l'histoire de la pédagogie. Après bien des misères et des sacrifices, l'œuvre se développe, la renommée de l'école s'étend au loin et les enfants accourent de toutes parts. Deux incendies en 1897 et en 1919 entravent momentanément la marche de l'institution qui reprend vite son rythme normal. Pour marquer le jubilé de diamant de l'école ménagère de Roberval, des fêtes ont évoqué les faits du passé et mis en relief la vie actuelle de l'œuvre. Que le Dieu de toute bonté, qui fait germer et croître la semence, bénisse et féconde cet apostolat !

LES MARTYRS AMÉRICAINS. Son Éminence le Cardinal Dougherty, archevêque de Philadelphie, vient d'adresser à Rome, au nom de l'épiscopat américain, une requête demandant qu'on instruisse en une seule cause le procès de béatification et de canonisation de cent onze martyrs qui ont donné leur vie pour la foi sur le territoire des États-Unis. Le groupe compte soixante-quinze franciscains, quinze jésuites, sept dominicains, un sulpicien, quatre prêtres séculiers et huit laïcs indiens. Un rapport de soixante-sept pages résume le travail fait à ce sujet par la commission historique nommée, il y a deux ans ; il contient des renseignements exacts sur la vie et la mort de chacun de ces cent onze martyrs américains.

LE JUBILÉ DE LA TRAPPE DE NOTRE-DAME DE MISTASSINI. L'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Mistassini célèbre cette année son jubilé de fondation 1892-1942. A cette occasion, l'église abbatiale fut consacrée par Son Excellence Mgr Georges Melançon, évêque de Chicoutimi, assisté de quatre autres prélats qui consacèrent chacun un autel latéral. Durant neuf jours, les fidèles, sans excepter les femmes, eurent la permission de visiter le monastère ; ils en profitèrent largement car dans une seule journée on en compta plus de dix-huit mille. Puissent ces solennités et ces contacts attirer un grand nombre de jeunes à la vie religieuse !

NOS COLLABORATEURS



R.S. Barcelo, R.H., ancienne étudiante au College of St. Theresa, Winona, Minnesota, U.S.A., interne à St. Mary's Hospital, Detroit, Michigan, U.S.A., membre actif de l'Association américaine de diététique, Chicago, diététicienne à l'Hôtel-Dieu de Montréal, assistant professeur à l'Institut de Diététique de l'Université de Montréal.

T.R.P. Jean-Joseph Deguire, O.F.M., lecteur provincial de théologie morale et de droit canonique, professeur de théologie morale au studium théologique de Rosemont.

R.P. Nérée-M. Beaudet, O.F.M., S.T.L., ancien étudiant en spiritualité à l'Université de Strasbourg et à l'Institut Catholique de Toulouse, professeur de théologie spirituelle.

R.P. Guy-M. Brisebois, O.F.M., J.C.D., professeur de droit canonique au studium théologique de Rosemont, étudiant en droit civil à l'Université de Montréal.

R.P. Vivalde Massé, O.F.M., J.C.L., professeur de théologie morale au studium théologique de Rosemont.

R.P. Jean-de-Brébeuf Laramée, O.F.M., collaborateur à l'exposition missionnaire de Montréal, étudiant en théologie pastorale et à l'école normale secondaire de l'Université de Montréal.

LIVRES

COMPTE RENDU

No 1. *Gerbe du centenaire* (Jogues Massé) p. 12. — *Quand Dieu invite* (Jogues Massé) p. 25. — *Message de paix aux hommes en guerre* (Jogues Massé) p. 28.

No 2. *L'Action Catholique et les oeuvres* (Jogues Massé) p. 35. — *Petits poèmes domestiques* (Fernand Porter) p. 58. — *Essai de bibliographie pour communautés religieuses* (Édouard Parent) p. 61.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

ÉMOND PACIFIQUE, O.F.M., *Aux retraitants, deux chemins de croix*, I. — *la croix nous purifie*; II. — *la croix nous enseigne*. Montréal, Édition Beauchemin, 1942. 69p.

GLORIEUX, CHANOINE P., *Le Christ et sa religion, simple exposé*. [Montréal, Éditions Fides, 1942.] 213p.

GLORIEUX, CHANOINE P., *Pour mieux servir, consigne de vie sacerdotale*. [Montréal, Éditions Fides, 1942.] 191p.

GLORIEUX, CHANOINE P., *L'Église à l'œuvre, du dogme de l'Église à la vie paroissiale*. [Montréal, Éditions Fides, 1942.] 248p.

GLORIEUX, CHANOINE P., *Pour les aumôniers jocistes, Ars Artium, conseils pour la direction des jeunes travailleurs*. [Montréal, Éditions Fides, 1942.] 176p.

JANSOONE, FRÉDÉRIC, O.F.M., *Saint François d'Assise*. 3e éd. entièrement refondue. Montréal, Les Éditions Saint-Louis, 1942. 191p. ill.

Le service d'amour, par l'auteur de la foi en l'amour de Dieu. Montréal, Providence, Maison Mère, [1942]. 390p.

LORD, DANIEL-A., S.J., *Notes sur l'art de diriger les jeunes*. Traduit en collaboration. Montréal, Éditions de la J.I.C., 1942. 189p.

Notre milieu, aperçu général sur la province de Québec. Ouvrage rédigé en collaboration sous la direction de Esdras Minville. Montréal, Éditions Fides et Écoles des Hautes Études Commerciales, [1942]. 443p. ouvr. en coll.

Pour commémorer le IIIe centenaire de Ville-Marie. L'Apostolat catéchistique, notes pédagogique sur l'enseignement religieux. Souvenir de la semaine d'enseignement religieux de Montréal. Montréal, Imprimerie des Frères des Écoles chrétiennes, [1942]. 189p. ill.

Thésaurisons pour le ciel. Recueil reproduisant la plupart des prières et œuvres indulgenciées de Preces et pia opera, dernière collection officielle de la Sacrée Pénitencerie Apostolique, 1932. Préface du R.P. Louis de Léry, S.J. Carmel de Montréal, 1941. 250p. front.

VIOLLET, JEAN, *La valeur spirituelle des devoirs d'état*. Paris, Éditions Familiales de France et Montréal, Éditions Fides, [1942]. 122p. (Collection Spiritualité Familiale).

